

Image not found or type unknown



obligation du mandataire :assurance incendie

Par **general**, le **07/05/2011** à **21:11**

suite a incendie dans un appartement donné en gestion locative je me suis aperçue que le contrat précisait que je donnais pouvoir pour assurer le bien contre l'incendie hors le gérant ne l'a pas assuré et il m'impute le montant des frais.est-il responsable et ai-je un recours pour refuser de régler les frais.